

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMBARGO : Dimanche 6 février 2011, 07h00 TU

Les autorités suisses doivent enquêter sur le président George W. Bush

Amnesty International a engagé les autorités suisses dimanche 6 février à ouvrir une information judiciaire contre l'ancien président américain George W. Bush alors qu'il prévoit de se rendre dans le pays le 12 février.

Le président George Bush a reconnu dans ses Mémoires publiés en novembre 2010 et dans une interview télévisée qu'il avait donné son aval à l'Agence centrale du renseignement (CIA) pour l'utilisation d'un certain nombre de « techniques d'interrogatoire poussé », y compris du « *waterboarding* » (simulacre de noyade), sur les personnes détenues dans le cadre du programme secret de la CIA.

« Les autorités suisses seraient tenues d'arrêter l'ancien président et d'ouvrir une enquête, même si elles se fondaient uniquement sur ses propres déclarations selon lesquelles il a autorisé le « *waterboarding* », technique d'interrogatoire qui constitue sans conteste un acte de torture, a indiqué Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International.

« Il est rare qu'une personne jouissant d'une aussi grande notoriété que le président George Bush reconnaisse, à la télévision ou par écrit, son implication personnelle présumée dans des crimes relevant du droit international – mais c'est bien ce dont il s'agit.

« Les autorités américaines s'étant jusqu'ici abstenues de traduire George Bush en justice, la communauté internationale se doit d'intervenir. »

Le mémoire adressé par Amnesty International aux procureurs et aux représentants du gouvernement suisse s'interroge sur la responsabilité légale de l'ancien président dans deux affaires pour lesquelles il a autorisé la CIA à recourir au « *waterboarding* ».

En effet, l'inspecteur général de la CIA a conclu que les deux détenus concernés, Zayn al Abidin Muhammed Husayn (plus connu sous le nom d'Abu Zubaydah) et Khalid Sheikh Mohammed, ont été soumis, à eux deux, au « *waterboarding* » à au moins 266 reprises en 2002 et 2003. Cette technique consiste à attacher les détenus, à les incliner vers l'arrière, et à leur verser de l'eau dans les narines et la bouche. Abu Zubaydah et Khalid Sheikh Mohammed ont ressenti la douleur et la souffrance de l'asphyxie par noyade.

Dans le cadre du programme de détentions secrètes de la CIA, mis sur pied avec l'autorisation de George Bush, alors président, au moins 20 autres détenus ont été soumis à un éventail de « techniques d'interrogatoire poussé », notamment au maintien dans des positions debout douloureuses pendant des heures, à la privation de sommeil et aux coups et blessures.

Le mémoire d'Amnesty International met en évidence de nouveaux éléments de preuve d'actes de torture et d'autres crimes relevant du droit international commis contre les personnes détenues sous la responsabilité de l'armée américaine à Guantánamo, en Afghanistan et en Irak.

Depuis plus de six ans, Amnesty International exhorte les autorités américaines à enquêter dûment et à déférer à la justice toute personne présumée responsable des crimes relevant du droit international

perpétrés durant la « *guerre contre le terrorisme* ». Les États-Unis ne se sont pas acquittés de leurs obligations.

« La Suisse s'enorgueillit de soutenir la justice internationale. L'occasion lui est offerte de traduire cet engagement en actes », a conclu Salil Shetty.

Pour obtenir plus d'informations ou organiser une interview, veuillez prendre contact avec :
Josefina Salomon, tél. : +44 7778 472 116, jsalomon@amnesty.org.

FIN